

L'an deux mil quinze, le 27 MAI à 19 heures 30, le conseil municipal, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques DELATTRE, Maire, par suite de convocation en date du 21/05/2015, dont un exemplaire a été affiché à la Mairie.

**Présents** : tous les membres en exercice

**Excusé** : Mme FOUCAUT Ingrid et Mr CREPIN David

**Procurations** : Mme Marielle PRUVOST a donné procuration à Mr J. DELATTRE.

Mr Jean-Pierre GASPART est nommé secrétaire.

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 30 mars 2015. Aucune observation.

Monsieur le Maire annonce le décès de Mr André DUCROCQ survenu le samedi 23 mai. Les funérailles auront lieu le 28 mai à 10h30 en l'église d'Elnes et propose l'achat d'une gerbe.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Roger VENDEVILLE pour présenter l'avancement des travaux de l'école ainsi qu'à Mr Luigi SCANTAMBURLO pour expliquer les modalités de protection concernant l'arrivée du gaz au niveau des salles de classe.

Roger se charge de récupérer des matériaux destinés à l'aménagement de l'étage de la mairie.

Mr le Maire signale la coupe et le déblaiement des peupliers de l'Impasse Marcel Chaput effectués par des Flamands.

Mr le Maire demande aux conseillers ce qu'ils pensent du fleurissement du village réalisé économiquement cette année car plantation de vivaces par Mr Kévin MURRAY. Celui-ci qui occupe un emploi avenir a effectué un stage formation à Radinghem.

## **DELIBERATIONS**

### **Objet : Demande de prêt pour les travaux de l'école**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les 2 propositions de financement pour les travaux de l'école. Deux banques ont répondu à l'offre : la caisse d'épargne et le crédit agricole. Le prêt sera d'un montant de 75 000 €.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal choisit le crédit agricole pour un prêt à 75 000 € sur 15 ans à taux fixe 1,63 %.

### **Objet : Service mutualisé d'instruction des autorisations du Droit du Sol (ADS).**

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres a proposé d'apporter une assistance aux communes de son territoire, compétentes en matière d'urbanisme en mettant en place un service mutualisé (ADS).

Mr le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent prendre l'adhésion de la commune à ce service ADS qui ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Une convention « de création de service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol précise le champ de l'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service, les modalités d'organisation matérielle, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et ou de recours.

Ce projet s'inscrit dans la logique de solidarité et de mutualisation voulue par la CCPL, aussi l'accès au service commun ADS est gratuit pour les communes jusqu'à la date d'approbation du PLUI.

L'objectif est de pouvoir rendre ce service commun ADS opérationnel au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Aussi, les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol qui feront l'objet d'un dépôt en mairie, dans les communes adhérents après le 30 juin 2015, seront instruits pour ledit service.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'adhérer au service mutualisé d'instruction, des autorisations des droits du sol mis en place par la CCPL à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.
- D'approuver la convention qui précise notamment les modalités de fonctionnement du service ADS et les rôles et obligations respectives de la CCPL et de la commune,
- D'autoriser le maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ACCEPTE les propositions ci-dessus.

**Objet : Choix d'un référent pour le SMAGEAA  
plan de gestion de l'AA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le choix d'un référent communal pour participer aux réunions de la mise en œuvre du futur plan de gestion.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal nomme référent Mr Roger VENDEVILLE 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Objet : Service eau potable, assainissement collectif et du spanc  
Rapports annuels sur le prix et la qualité du service – ex2014**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, suivant le décret 95-635 du 6 mai 95, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIDEAL, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEAL.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et indicateurs financiers.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal approuve les présents rapports du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

**Objet : Première subvention pour l'Association  
Amicale des élèves d'Elnes - AA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite à la création d'une nouvelle Association Amicale des élèves d'Elnes et suite à la demande de Mr COENE Raphaël Président, une subvention peut leur être attribuée de 200 €.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal accorde la subvention de 200 € à l'Association Amicale.

**Objet : Candidature pour Porte drapeau**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux candidats pour exercer le rôle de « porte drapeau » des Anciens Combattants lors des cérémonies officielles.

Messieurs Eric CANUT et Alain HENDRICK se sont présentés.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal choisit Mr Eric CANUT – candidat Titulaire et Mr Alain HENDRICK – candidat Suppléant pour représenter le « porte drapeau » des Anciens Combattants.

## **Objet : Subvention exceptionnelle pour le Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite verser une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes d'un montant de 450 € au vu de l'organisation de la ducasse du 24 mai.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal accorde la subvention de 450 € au Comité des Fêtes.

### **Organisation du 14 juillet : Artificier**

Le feu d'artifice aura lieu le 13 juillet. Mr Roger Vendeville se charge de contacter Mr Guy BAUWIN artificier confirmé susceptible de gérer le spectacle pyrotechnique.

Il est décidé de dépenser entre 1500 € et 2000 € pour le feu d'artifice. Roger étudiera les meilleures offres.

Pour le choix des jeux populaires, Nicole réunira la commission des fêtes.

### **Divers :**

- Ducasse de la Pentecôte le 24 mai : il a été signalé une bousculade lors du verre de l'amitié offert aux musiciens de Lyre et Harmonie. Effectivement la rapidité de la mise en place des tables par l'association Matthieu pour leur repas ainsi que l'ouverture de la buvette ont été interprétées comme un appel à *partir au plus vite* !!! Une meilleure synchronisation est à prévoir pour l'an prochain.
- Mr le Maire donne lecture pour information d'un courrier provenant de l'APRT (Agence Pour Réinsertion par le Travail) concernant Mr Kévin DELANNOY.
- Mme Nathalie FOULON dresse le bilan du budget de l'Association Parents et Amis de l'école. Le montant des dépenses dépassant celui des recettes, il est nécessaire de réajuster les participations. Elle a fait la demande auprès du CCAS pour augmenter la dotation financière de 1€50 par repas, les familles auraient quant à elles une charge supplémentaire de 10 centimes (par repas) et ce, dès la rentrée de septembre 2015.
- Nathalie présente également l'organigramme des NAP pour la rentrée : mardi et vendredi de 15h à 16h30 soit 2 fois 1h30. Elle présente aussi les effectifs par classe.
- Mr le Maire annonce la suppression des transports collectifs en direction des écoles de Lumbres. Il donne lecture d'un courrier en date du 15/05/15 de Mme Joëlle DELRUE Maire de Lumbres. Le conseil municipal de Lumbres a décidé de ne plus accepter les élèves non Lumbrois à compter de la rentrée de septembre 2015 sans une participation de 300 € pour ceux qui ont déjà commencé un cycle dans un de leurs établissements scolaires (16 enfants Elnois sont concernés).
- Mme Béatrice BASTIEN signale que les vitres de la bibliothèque sont sales. Elle suggère également de placer un ralentisseur rue Jules Caron pour diminuer la vitesse plus excessive de certains conducteurs.
- Mr Luigi SCANTAMBURLO note la présence désagréable et continuelle d'excréments canins à l'entrée de la maraudière. Il faudrait prévoir un panneau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.